

Considérant que pour parvenir à de telles fins il est nécessaire de créer une zone d'aménagement différé (ZAD) sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

Article 1^{er} : de demander à Monsieur le préfet de prendre un arrêté créant une zone d'aménagement différé au centre bourg place du four à pain selon le périmètre défini sur le plan ci-annexé,

Article 2 : de demander à Monsieur le préfet de désigner la commune de Prades-sur-Vernazobre comme titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la zone d'aménagement différé.

OBJET :

Annulation délibération 2019-11/30

2019-12/35

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré et accepté une renégociation des prêts en date du 14 novembre 2019.

Cependant il explique qu'après s'être rapproché du crédit agricole pour mettre en place cette renégociation, le taux a changé et que le gain total ne serait plus que de 118,39 €.

Il s'interroge du coup sur l'utilité de cette renégociation sachant que pour les projets 2020 il faudra reprendre contact avec le crédit agricole. Il serait plus judicieux de faire ces démarches en 2020 et propose donc au conseil municipal d'annuler la délibération du 14 novembre 2019 et de prendre à nouveau contact avec les banques en 2020.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, accepte l'annulation de la délibération n°2019-11/30 sur la renégociation des prêts.

Questions Diverses :

- ✦ Il a été décidé de demander des devis pour rajouter quelques éclairages led sur la voie communale
- ✦ Le conseil municipal a décidé d'installer un radar pédagogique aux entrées de la commune
- ✦ La réunion s'est terminée par des informations donné par le Maire sur des réunions de travail au sein de la communauté de communes Sud Hérault.

La séance est levée à 20H10

	Délibérations 2019-12/33 à 35	Observations
Jean- Marie MILHAU		
Roch CODOU		
Vincent GRASSET		
Patrice POUX		
Yoan MAGE		
Xavier PETIT		
Michel DEPAULE		
Jean-Marc CULIOLI		
Alexandre JOUGLA	Donne pouvoir à Patrice Poux	
Serge LEFEBVRE		